

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 2 FÉVRIER 2011

Informations brèves

Affaires du Grand Conseil

Lors de sa séance du mercredi 2 février 2011, le Conseil d'Etat a adopté un rapport à l'attention du Grand Conseil:

Projet de loi modifiant la loi cantonale sur les transports publics

La mise en œuvre dans le canton de Neuchâtel de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) a nécessité dans le courant de l'automne 2007 des adaptations au niveau de la législation cantonale. Pour ce qui concerne les transports publics, un rapport (07.031) à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi cantonale sur les transports publics (LTP) a été présenté dans ce sens lors de la session du Grand Conseil des 6 et 7 novembre 2007. Dans ce nouveau rapport, le Conseil d'Etat informe des nouvelles modifications à prévoir au niveau de la LTP dans le cadre de la RPT et de leurs conséquences. Depuis l'entrée en vigueur de la RPT, la part du canton de Neuchâtel à l'indemnisation du trafic régional et de l'infrastructure régionale, qui reste une tâche commune de la Confédération et des cantons, est passée de 27 à 50%. A ce jour, l'Etat a financé à lui seul l'augmentation totale de cette charge. La mesure proposée dans ce rapport a pour objectif de répartir le financement de l'indemnisation entre le canton et les communes. A l'avenir, l'Etat prend en charge toute la part cantonale de la subvention concernant l'indemnisation de l'exploitation de l'infrastructure ferroviaire et des amortissements correspondant, de même que les prestations spéciales; la part cantonale de la subvention concernant le trafic régional, local et touristique est quant à elle supportée à raison de 50% par l'Etat et de 50% par les communes. Cette mesure permet d'alléger le budget de l'Etat de quelque 3,9 millions par an.

Contact: Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.

Affaires cantonales

Nouveau secrétaire général de la chancellerie d'Etat

Le Conseil d'Etat a désigné M. Pascal Fontana, 46 ans, en qualité de secrétaire général de la chancellerie d'Etat. Actuellement chef de l'Office des impôts immobiliers et de succession au Service des contributions de l'Etat de Neuchâtel, M. Pascal Fontana prendra ses nouvelles fonctions au 1^{er} avril 2011. Il succède à Mme Séverine Despland, devenue chancelière d'Etat au 1^{er} novembre 2010. Domicilié à Colombier, père de deux enfants, M. Pascal Fontana est au bénéfice d'une licence en sciences économiques, option gestion d'entreprise, de l'Université de Neuchâtel, et d'un certificat en management public. Depuis 1998, il dirige l'Office des impôts immobiliers et de succession dépendant du Service des contributions. Les vastes connaissances de M. Pascal Fontana de

l'administration cantonale et de son fonctionnement, sa solide expérience dans la conduite d'une entité, ainsi que ses bonnes compétences dans le développement et la gestion de projets, ainsi qu'en informatique, ont convaincu le Conseil d'Etat de le désigner à cette fonction. La chancellerie d'Etat compte une quarantaine de collaboratrices et collaborateurs et regroupe le Secrétariat général, dont le Bureau de la communication, le Service du Grand Conseil et le Service d'achat, de logistique et des imprimés.

Contact: Séverine Despland, chancelière d'Etat, tél. 032 889 40 05.

Votation cantonale du 3 avril 2011: 19^e test de vote électronique mais premier test dans le cadre d'une votation cantonale seule

Après 17 tests de vote électronique qui se sont déroulés avec succès dans le cadre d'une votation fédérale entre 2005 et celle du 28 novembre 2010, le Conseil d'Etat introduira un nouvel essai cette fois-ci dans le cadre de la votation cantonale du 3 avril 2011 et des éventuelles votations communales fixées le même jour. Ce 19^e test est le premier à être organisé dans le cadre d'une votation cantonale seule, sans qu'elle soit liée à un scrutin fédéral; il se tiendra après celui du 13 février à l'occasion de la votation fédérale et des votations communales. En outre, il s'agit du troisième test de vote électronique mis en place au niveau cantonal après ceux organisés dans le cadre de l'élection complémentaire au Conseil des Etats du 30 octobre 2005 et du 17 janvier 2010. Pour cette votation cantonale, aucune limite du nombre d'électrices et d'électeurs ayant conclu un contrat d'utilisation au Guichet unique n'est fixée. A noter que l'on compte actuellement plus de 16.000 contrats conclus au Guichet unique. Le Conseil d'Etat a en outre adopté l'arrêté de convocation des électrices et électeurs pour la votation cantonale du 3 avril 2011.

Contact: Séverine Despland, chancelière d'Etat, tél. 032 889 40 05.

Brevets d'avocat et brevets de notaire

Le Conseil d'Etat a décerné un brevet d'avocat aux quatre personnes suivantes:

- Fabienne Aeby, licenciée en droit, née le 31 mai 1982, originaire de Giffers (FR);
- Nicolas Michel Alexandre Pellaton, licencié en droit, né le 4 août 1984, originaire de Travers;
- Stéphanie Hüsler, licenciée en droit, née le 7 février 1985, originaire de Neudorf (LU);
- David Alexandre Freymond, licencié en droit, né le 27 juin 1986, originaire de Saint-Cierges (VD).

Le Conseil d'Etat a en outre décerné un brevet de notaire à:

- Vanessa Beuchat, née le 17 octobre 1981, originaire d'Undervelier (JU), domiciliée à La Chaux-de-Fonds;
- François-Vincent Pradervand, né le 14 mars 1978, originaire de Corcelles-près-Payerne (VD), domicilié à Auvernier.

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 3 février 2011